

SERVICE APPUI'S



RAPPORT D'ACTIVITE 2016

*4-6 Passage Geffroy Didelot
75017 PARIS*



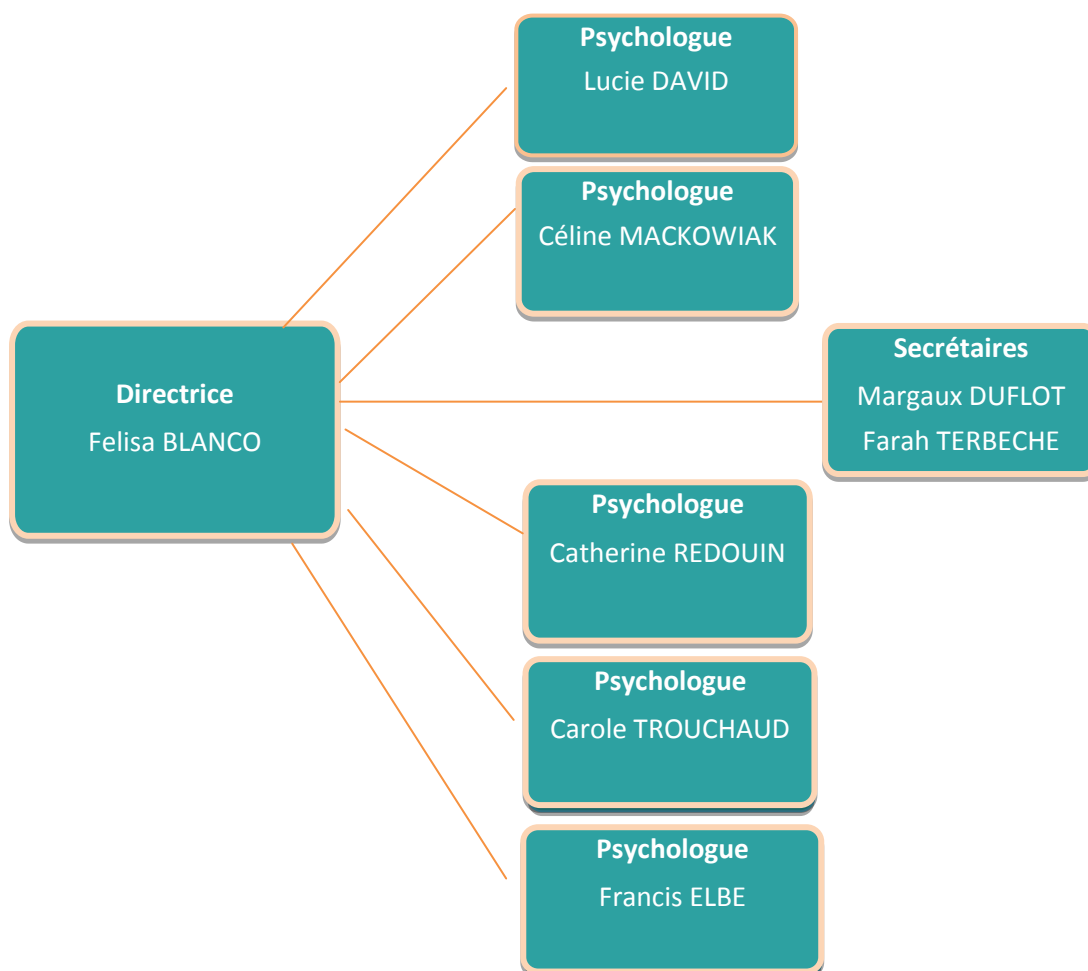
Sommaire

<i>Présentation du Service</i>	3
<i>Le Contexte de l'année 2016</i>	4
<i>L'activité en 2016 du groupement ACE</i>	4
<i>Répartition des heures pour le groupement ACE :</i>	4
<i>Répartition par département :</i>	5
<i>Répartition par prescripteur :</i>	5
<i>Répartition par prestation :</i>	6
<i>Au sein du service des Appui'S</i>	7
<i>Les modalités mises en œuvre</i>	7
<i>Modalités de collaboration avec les partenaires-prescripteurs</i>	8
<i>Autres activités menées par le service</i>	8
<i>L'équipe du service</i>	9
<i>Effectif en équivalent temps plein</i>	9
<i>Conclusion et perspectives</i>	9

Présentation du Service

Le Service Appui'S accueille les bénéficiaires de la loi du 11 Février 2005 en situation de handicap psychique, sur prescription des intervenants dans le champ de l'accompagnement à l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi.

L'équipe est constituée de la manière suivante au 31 décembre 2016 :



Le Contexte de l'année 2016

Le groupement Appui Conseil Emploi a été créé, fin 2011, par 4 associations (Club Arihm, Lieu Ressource, Œuvre Falret, Vivre) afin de mettre en œuvre les prestations ponctuelles spécifiques prévues et financées par l'AGEFIPH pour des personnes souffrant de troubles psychiques.

Le premier marché obtenu suite à la réponse à appel d'offre a été financé sur la période de 2012 à 2014. L'année 2015 a été une année optionnelle au cours de laquelle un nouvel appel d'offre restreint a été initié pour l'année 2016 avec une période optionnelle pour l'année 2017.

Les quatre associations ont élaboré un cadre commun d'intervention garantissant une même réponse sur le territoire régional, tout en intégrant les spécificités de chaque structure, un mandataire, un secrétariat administratif mutualisé et un pilote opérationnel. Outre la mise en œuvre des réponses au plus près des besoins des personnes et des partenaires, le groupement a permis d'enrichir les pratiques de chaque structure.

L'activité en 2016 du groupement ACE

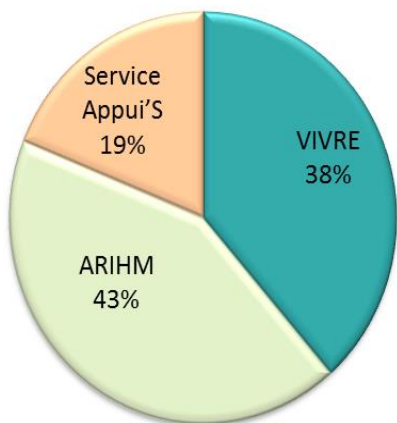
5 bons de commande ont été signés au cours de l'année 2016.

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Heures réalisées	17657,00	27009,00	29979,00	29950,00	31643,00

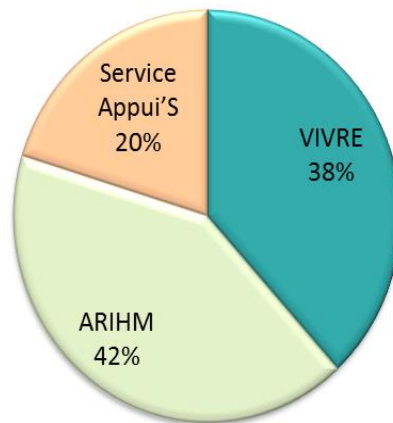
Répartition des heures pour le groupement ACE :

Pour le service Appui'S, l'activité 2016 a représenté 5985 heures de prestation. Le service a traité 366 fiches de prescriptions, qui ont donné lieu à la réalisation effective de 307 prestations. 254 personnes ont bénéficié d'une ou de plusieurs prestations sur cette année au sein du service.

Répartiton Réalisé



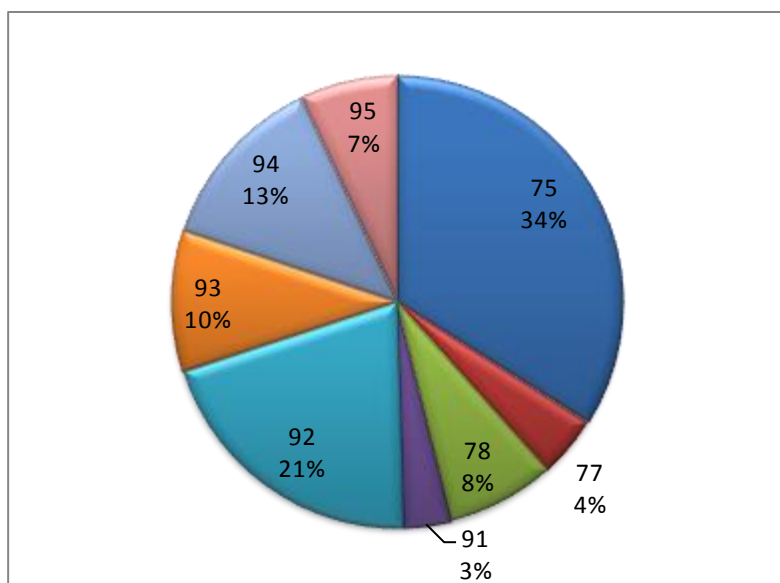
Répartition Théorique



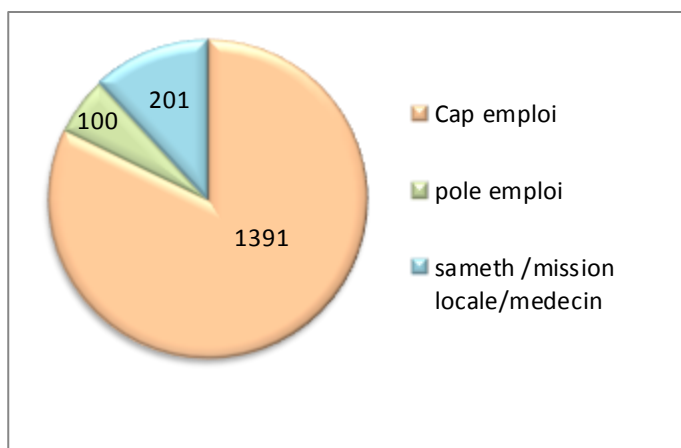
Répartition par département :

Les orientations sont en très grande majorité faites par les CAP EMPLOI, et en particulier celui de Paris qui totalise plus d'un tiers des orientations.

L'ensemble des départements franciliens reste prescripteur de nos prestations. La répartition reste globalement identique à celle constaté l'année précédente, si ce n'est qu'il y a une augmentation de 5 % pour le 92.



Répartition par prescripteur :



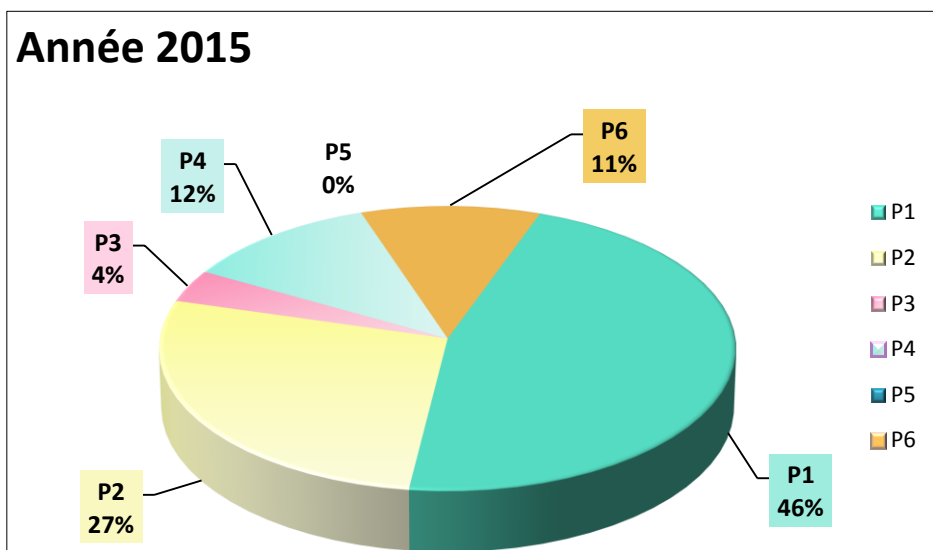
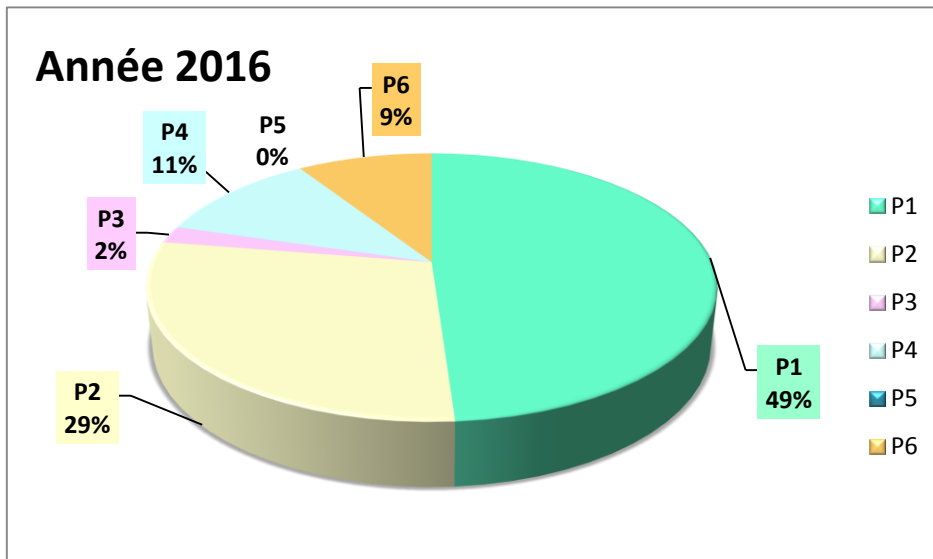
Année 2015		
Cap emploi	pôle emploi	sameth /mission locale/médecin
1391	100	201
82%	6%	12%

Année 2016		
Cap emploi	pôle emploi	sameth /mission locale/médecin
1497	108	190
83%	6%	11%

Les orientations par le Pôle Emploi restent stables et concernent 6% des personnes orientées.

Nous notons, pour l'année 2016 une augmentation des orientations par le Cap Emploi de 1% et une baisse des orientations par les Sameth de 1 %.

Répartition par prestation



Les deux prestations les plus couramment mobilisées restent les prestations d'appui diagnostic à hauteur de 49% des orientations, ainsi que les prestations d'élaboration de projet, pour 29% des orientations. Ces deux types d'accompagnement permettent aux opérateurs d'appréhender des éléments de compréhension des parcours des personnes, de leurs atouts, compétences mais également des freins, des limitations de santé ainsi que de l'environnement professionnel qui serait le plus adapté pour leur future insertion professionnelle.

La prestation de validation de projet n'est prescrite que pour 4% des prestations du fait de sa rapidité d'exécution à savoir 1 mois et n'est perçue que comme une aide ponctuelle, et pas suffisamment longue pour permettre un travail en profondeur. Elle doit permettre de valider ou d'invalider un projet, notamment pour étayer une demande de financement d'une formation, ou faire le point après une période de stage en entreprise (PMSMP), par exemple.

Les orientations vers la prestation d'appui à l'intégration en entreprise ou en formation se stabilisent à 11% des orientations. Le travail de communication et de partenariat est désormais bien installé et permet à des personnes de bénéficier d'un double accompagnement de la part de l'opérateur d'insertion et de nos services. Par ailleurs, la forte mobilisation des formations en alternance favorise la mise en place, en parallèle de ces prestations.

La prestation d'appui au maintien dans l'emploi représente 9% des orientations. Cette prestation permet de pouvoir intervenir lorsque le service de santé au travail émet un risque d'inaptitude professionnelle au poste. Cette prestation est mobilisée pour des salariés en activité, pour lesquels il est nécessaire d'étudier un aménagement ou la mise en place de compensation sur le poste de travail. Elle peut également permettre la construction d'un projet de reconversion ou de mutation vers une fonction plus en adéquation avec la situation de santé, en s'appuyant sur les compétences mobilisables ou à acquérir par le biais d'une formation. Elle peut, par ailleurs, faciliter une reprise d'activité sur le poste de travail ou dans un nouvel environnement. Il sera intéressant de remobiliser les SAMETH sur cette prestation encore peu utilisée.

Au sein du service des Appui'S

Les modalités mises en œuvre

Chaque prestation fait l'objet d'un premier rendez-vous avec les personnes orientées sur le dispositif. Au cours de ce premier rendez-vous, l'objectif des psychologues est de faire émerger la demande de la personne reçue, de reformuler les attentes du référent emploi, ainsi que de présenter la prestation qui va s'engager, et ses modalités de réalisation :

- durée et objectifs de la prestation,
- fréquence des entretiens,
- présentation des groupes de paroles et leurs thématiques,
- présentation du travail final de synthèse,
- restitution de la synthèse à la personne,
- restitution de la synthèse au partenaire-prescripteur avec l'accord de la personne.

Par ailleurs, ce premier entretien permet de poser le cadre de travail ainsi que la méthodologie. La démarche que nous proposons vise à ce que la personne puisse repérer les éléments qui ont constitué son parcours, ainsi que les écueils rencontrés, afin de pouvoir se repositionner dans un environnement de travail, en appréhendant mieux ce qui a pu induire des dysfonctionnements et générer des sentiments de souffrance.

Le suivi est individualisé, et basé, en grande partie, sur des entretiens permettant à la personne d'investir le Service comme un lieu de parole et d'écoute.

Au cours du suivi, nous invitons les personnes à participer à un travail d'échange en collectif dans le cadre d'un groupe de parole animé par les psychologues de l'équipe, par roulement. Ce travail de mise en

commun d'une réflexion est présenté dans le cadre du suivi individuel et valorisé comme un moment permettant d'autres types d'échanges. Le groupe est constitué de 6 personnes au maximum, afin de faciliter les prises de parole et de permettre à chacun d'y trouver sa place.

A l'issue de la première participation, la personne peut s'inscrire, si elle le souhaite, à d'autres groupes sur une thématique différente.

Différents thèmes seront abordés tels que : la situation de handicap psychique par rapport à l'emploi, la présentation du handicap dans l'entreprise, la présentation de son parcours et de son projet professionnel,... Ce travail de groupe permet à la personne d'échanger avec ses « pairs », de rompre l'isolement, de renouer un dialogue social et de faciliter la remobilisation vers l'emploi. Il permet à chacun d'investir à nouveau la relation à l'autre, l'appartenance à un groupe, et fixe des repères dans le temps, des temps de groupe étant proposés 1 fois par semaine.

L'ensemble des situations suscitées par le travail de groupe peut être repris dans le cadre du suivi individuel qui se poursuit parallèlement.

Modalités de collaboration avec les partenaires-prescripteurs

L'utilisation de la fiche de liaison permet de transmettre un certain nombre d'informations concernant la situation administrative, professionnelle et personnelle de la personne.

Les contacts téléphoniques permettent des ajustements et des échanges sur la prestation choisie ainsi que des précisions sur les attentes du référent, et la manière dont il accompagne la personne dans ses démarches.

Les contacts téléphoniques ultérieurs, pendant le temps de prise en charge, se font avec l'accord de la personne reçue, par respect de la relation établie avec le psychologue du Service.

Un système de répartition des dossiers par psychologue, à tour de rôle, a été défini, afin de conserver la neutralité nécessaire à la prise en charge, mais également pour ne pas spécialiser les psychologues dans une prestation spécifique, et permettre aux partenaires-prescripteurs de travailler avec l'ensemble des intervenants de l'équipe.

Autres activités menées par le service

Le service intervient auprès d'entreprises du secteur privé ou de la fonction publique afin d'accueillir des salariés en difficulté sur leur poste de travail et qui présentent des problématiques psychiques.

Dans ce cadre, sur l'année 2016, le service a réalisé 3 bilans pour des agents de la fonction publique et 4 bilans auprès d'entreprises du secteur privé.

En 2016, le Service Appui'S a participé, en collaboration avec le Club Arihm, à la réalisation d'un projet expérimental mené par l'AGEFIPH : l'expérimentation HP. Le Service Appui'S a ainsi accompagné trois entreprises du secteur privé dans la mise en place d'un comité interdisciplinaire, appelé cellule, permettant de réfléchir et de proposer des solutions pour des salariés présentant des troubles psychiques.

Le service organise et anime également des interventions de sensibilisation auprès d'entreprises souhaitant être informées sur le handicap psychique et ses effets dans le cadre de travail. Le service a ainsi réalisé 4 interventions dans des établissements privés.

Des réunions avec nos partenaires-prescripteurs sont régulièrement organisées afin de permettre d'ajuster nos modalités de collaboration et de mobilisation du dispositif.

L'équipe du service

L'équipe du Service Appui'S est stable depuis la première période d'appel d'offre de l'Agefiph, en 2012.

Effectif en équivalent temps plein

Année	Lieu Ressource	Œuvre Falret	Total
Décembre 2011	3,8	1,5	5,3
2015	3,3	1,2	4,5
2016	3,3	1,2	4,5

La poursuite de la supervision animée par une psychanalyste extérieure, une fois par mois permet de mener une réflexion commune sur les évolutions de notre dispositif, les enjeux pour chacun mais également de partager des situations d'accompagnement des personnes accueillies.

Des réunions qui regroupent les secrétariats des trois structures du groupement ACE facilitent les échanges sur les outils et les informations collectées pour la gestion de l'activité globale. Elles se déroulent à raison d'une fois par trimestre.

Conclusion et perspectives

Le dispositif mis en œuvre par ACE fonctionne aujourd'hui de manière fluide. Pour autant des réajustements sont régulièrement nécessaires, d'une part pour améliorer nos processus, mais également continuer à faire vivre l'activité et à la faire découvrir.

Sur le plan financier, l'année 2016 est une année d'équilibre pour l'ensemble des membres du groupement ACE. La répartition des prestations a été réalisée selon nos engagements, l'ensemble des structures ayant été en capacité de réaliser les prestations prévues.

Les rendez-vous pour 2017 :

Le volume horaire prévu pour 2017 est supérieur à celui alloué sur les trois dernières années d'exercice, puisque 35000h de prestations ont été retenues afin de permettre de mener une activité régulière sur l'ensemble de l'année. En effet, depuis fin 2014, la totalité de l'enveloppe budgétaire arrivant à son terme autour du mois de novembre, cela a nécessité un report d'entrée en prestation sur l'année suivante, pour une partie des nouvelles orientations.

A l'été 2017, l'Agefiph produira un nouvel appel d'offre avec une offre de service révisée, auquel le Service Appui'S répondra dans le cadre du partenariat ACE.

Nous poursuivons par ailleurs notre travail de sensibilisation formation auprès d'entreprises privées mais également de structures du service public.

Nous souhaitons pouvoir également accueillir plus de personnes dans le cadre de bilans professionnels et continuer de développer un partenariat avec les entreprises du secteur privé et public.